Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Succesion estimation

Par Holly

Bonjour,
Le notaire nous a demandé une estimation immobilière dans le cadre d'une succession. Plusieurs ont été faites, mais toutes sont de prix différents. Pouvons-nous donner au notaire de notre propre prix moyen, et cela sans lui fournir le moindre document. Peut-il exiger un document d'estimation immobilière faite par un professionnel ou acceptera t'il notre prix sans rien exiger de plus.
Merci beaucoup pour votre aide

Par ESP

Bonsoir
Vous pouvez très bien indiquer ces chiffres au notaire en précisant que votre chois se porte sur la moyenne.
Vous pouvez aussi regarder les prix de vente de biens dans votre secteur, grâce à DVF ETALAB.gouv

---
Par Holly

Bonjour,
Merci pour votre réponse, celle-ci m'a été utile.